

LES PARTENAIRES

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne est un organisme départemental indépendant chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. À travers ses actions : conseils aux collectivités et aux particuliers, coordination de journées thématiques pour les élus, les techniciens de collectivités, les professionnels de la construction et du cadre de vie, accompagnement et sensibilisation des enseignants, organisation de manifestations à destination du grand public (expositions, conférences, journée du patrimoine, etc.) le CAUE remplit une mission de service public.

Le Conseil général de Lot-et-Garonne, à travers l'action du Service du Patrimoine Culturel, œuvre en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine qu'il soit mobilier ou immobilier, public ou privé, protégé ou non protégé. Un régime d'intervention particulier en faveur du patrimoine bâti de pays permet d'accompagner techniquement (avec le soutien du CAUE 47) et financièrement les porteurs de projets publics et privés. Ainsi depuis plus de 20 ans, près de 400 projets de restauration de patrimoine non protégé - ou de pays - ont été soutenus par le Département.

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996 et reconnu d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel, et contribuer ainsi à la protection de nos paysages. L'avis de l'**Architecte des Bâtiments de France** est obligatoire dans le cadre de l'instruction des labels (fiscaux et non fiscaux), et vivement souhaité pour l'instruction des dossiers publics/associatifs. Dans tous les cas, cet avis reste obligatoire dans le cadre de travaux de destruction, reconstruction, remise en état des parties disparues au cours du temps.

CONTACTS

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne
Délégation départementale de la Fondation du Patrimoine
Tél.: 05 53 48 46 72
Courriel : secretariat@caue47.com
Sites : www.caue47.com - www.fondation-patrimoine.com

Conseil général de Lot-et-Garonne / Service du Patrimoine Culturel
Tél.: 05 53 69 40 39
Courriel : jbpozzer@cg47.fr
Site : www.lot-et-garonne.fr


Journée du Patrimoine de Pays
& Journée des Moulins

CIRCUIT DÉCOUVERTE PATRIMOINE DE PAYS LOT-ET-GARONNAIS SAMEDI 19 JUIN 2010

SITE N°1 : RESTAURATION D'UN PIGEONNIER À MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON



LOT-ET-GARONNE
Conseil général 

FONDATION

DU PATRIMOINE

caue 47

NATURE DU PROJET : Restauration d'un pigeonnier en pierre du XIX^{ème} siècle, situé dans un paysage de vignobles et de champs cultivés, en contre-bas du village de Montagnac-sur-Auvignon, à proximité d'un chemin de randonnée.

PORTEUR DE PROJET : Propriétaire privé

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI : Pigeonnier sur pied, daté du XIX^{ème} siècle, de plan carré, présentant une toiture à quatre pans en tuiles plates. La tour carrée est la forme de pigeonnier la plus répandue.

NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS / CORPS DE MÉTIERS :



- consolidation de la maçonnerie par injection de coulis de mortier de chaux et remaillage des fissures, restauration de la corniche
- suivi et remplacement des bois de charpente défectueux
- dépose de la couverture en tuiles plates, repose de tuiles en ré-emploi, de même aspect
- réfection de la lucarne à l'identique, du bâti des arêtières par un cordon au mortier de chaux

Une entreprise de maçonnerie, spécialisée dans la restauration du bâti ancien, a effectué l'ensemble des travaux.

DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX : 2009/2010

AIDES FINANCIÈRES : Cette restauration a été soutenue par la Fondation du Patrimoine au titre d'un Label Fiscal. Elle a également bénéficié d'une aide financière du Conseil général au titre du régime d'aide en faveur du Patrimoine Non Protégé (PNP).

GLOSSAIRE

Arêtier : élément de la couverture couvrant un angle saillant.

Remaillage : réparation d'un mur par incrustation de matériaux de construction (moellons, pierre de taille, briques) en raccordement sur le parement extérieur.

Les **trous d'envol**, souvent ronds, parfois carrés, sont généralement ménagés dans une ou deux lucarnes en toiture.



Avant travaux



Après travaux



Charpente : remplacement des bois abîmés par des éléments de ré-emploi identiques.